

Ecole de Démonstration
23/03/2011

B4003 B4003 MARCOLLINO Laurent Cécile : MA4 Ludovic, CE2S Grégory

Note : le terme 'facture' est un abus de langage !

Facture SBXE du 02/09/2010 au 31/12/2010

(calculée le 20/09/2010 et distribuée le 20/09/2010)

On détaille par enfant:

Normalement tous les enfants d'une même famille ont le même barème et la même réduction mais il peut y avoir des exceptions ...

pour Grégory (CE2S) 01 barème 5, réduction 15%

La colonne de gauche montre les sommes imprimées sur le document papier (ou dans le PDF; la colonne du milieu montre les modifications faites au cours de la période facturée (normalement 1 trimestre) et la colonne de droite montre le résultat final.

scolarité	326.40 € +	0.00 € =	326.40 €
-----------	------------	----------	----------

On détaille le calcul de la scolarité :

(4 mois * 96.00 € - 57.60 €)

L'aide à la construction sert à rembourser un emprunt qui a servi à construire les classes maternelles. Les sommes versées dans ce cadre sont déductibles des impôts.

construction	20.00 € +	0.00 € =	20.00 €
cantine	288.85 € +	0.00 € =	288.85 €

On détaille le calcul de la cantine. cet élève est inscrit au tarif A; La valeur de ses repas (calculée au moment de la facture) s'élève à 288,85€ (sur le document remis aux parents, on détaille le calcul). Au moment de l'édition de ce document, son nombre de repas réels est de 53 normaux qui correspondent à 288,85€. Il n'y a donc aucune correction à faire (c'est rare).

-> calcul automatique période SBXE 288.85

| réel: tarif A: 53norm, 0exc, 0abs, soit 288.85 €

Cet élève est inscrit à une ou plusieurs activités (sur le document remis aux parents, on détaille le calcul)

activité	16.00 € +	0.00 € =	16.00 €
pour Ludovic (MA4) 02 barème 5, réduction 15%	651.25 € +	0.00 € =	651.25 €
scolarité	326.40 € +	0.00 € =	326.40 €

(4 mois * 96.00 € - 57.60 €)

construction	20.00 € +	0.00 € =	20.00 €
cantine	288.85 € +	0.00 € =	288.85 €

-> calcul automatique période SBXE 288.85

| réel: tarif A: 53norm, 0exc, 0abs, soit 288.85 €

total:	635.25 € +	0.00 € =	635.25 €
--------	------------	----------	----------

total facture SBXE:	1,286.50 € +	0.00 € =	1,286.50 €
---------------------	--------------	----------	------------

Sur la facture du 1er trimestre, on rappelle l'impayé ou le trop payé de l'année précédente. Cette somme ne fait pas partie à proprement parler de la facture et on a créé une ligne 'net à payer' pour l'intégrer. Ici, cette famille a payé 37,45€ en trop l'année précédente.

régul année précédente	-37.45 € +	0.00 € =	-37.45 €
net à payer:	1,249.05 € +	0.00 € =	1,249.05 €

Normalement, on fait une facture par trimestre (au début du trimestre) mais les parents peuvent payer en N fois (ici 3 fois); on leur indique les 3 échéances normales.

Note : les valeurs des échéances sont arrondies à l'euro inférieur et l'écart est reporté sur le première échéance. Comme en général, les parents regardent sur le chèque précédent pour faire le chèque suivant, on arrive à avoir beaucoup de petits trop payés.

échéances-> n°1 au 04/10/2010 : 417.05 €

n°2 au 04/11/2010 : 416.00 €, n°3 au 03/12/2010 : 416.00 €

On résume les règlements pour cette 'facture'. Les règlements sont très détaillés plus loin dans ce document. Les libellés ne sont pas très clairs (à vos suggestions !) mais ici j'indique que la totalité des règlements de cette famille qui concernent la facture SBXE est de 1249,05€ (c'est ce qu'ils ont réellement payé) mais que la somme attribuée à la facture SBXE est de 1286,50€. 3 règlements pour la facture SBXE soit 1,286.50 €

(total des règlements concernés par SBX : 1,249.05 € (non fiable))
A JOUR POUR CETTE FACTURE

Facture SFCE du 01/01/2011 au 31/03/2011
(calculée le 12/12/2010 et distribuée le 13/12/2010)
pour Grégory (CE2S) 01 barème 5, réduction 15%

scolarité	244.80 € +	0.00 € =	244.80 €
(3 mois * 96.00 € - 43.20 €)			
construction	15.00 € +	0.00 € =	15.00 €
étude/garderie	2.45 € +	0.00 € =	2.45 €

(sur le document remis aux parents, on détaille le calcul)

cantine	247.25 € +	0.00 € =	247.25 €
-> calcul automatique période SFCE 247.25			
+ facturé A72= 247.25 €			
réel: tarif A: 39norm, lexc, 0abs, soit 231.00 €			
total:	509.50 € +	0.00 € =	509.50 €

pour Ludovic (MA4) 02 barème 5, réduction 15%

scolarité	244.80 € +	0.00 € =	244.80 €
(3 mois * 96.00 € - 43.20 €)			
construction	15.00 € +	0.00 € =	15.00 €
étude/garderie	2.45 € +	0.00 € =	2.45 €
cantine	247.25 € +	6.75 € =	254.00 €

-> calcul automatique période SFCE 247.25
+ facturé A72= 247.25 €

Un jour, cet élève est venu manger alors que ce n'était pas prévu. La secrétaire a facturé ce repas exceptionnel (si elle ne l'avait pas fait, il aurait été automatiquement facturé sur le trimestre suivant) et on verra plus loin que la famille ne l'a pas réglé immédiatement (on est 'cool' sauf vers la fin de l'année scolaire où tous les nouveaux repas doivent être payés immédiatement). La modification de la facture étant intervenue après son impression, la valeur de la correction est dans la colonne du milieu.

-> correction manuelle période SFCE 6.75
+ facturé A72= 6.75 €

réel: tarif A: 40norm, 0exc, 0abs, soit 230.00 €			
activité	12.00 € +	0.00 € =	12.00 €
total:	521.50 € +	6.75 € =	528.25 €

total facture SFCE: 1,031.00 € + 6.75 € = 1,037.75 €
échéances-> n°1 au 03/01/2011 : 347.75 €
n°2 au 03/02/2011 : 345.00 €, n°3 au 03/03/2011 : 345.00 €
3 règlements pour la facture SFCE soit 1,035.00 €

Pour cet appel de fond, la famille nous doit encore 2,75€ ...

RESTE A PAYER POUR CETTE FACTURE: 2.75 €

La facture du 3ème trimestre a été calculée mais elle n'est pas encore imprimée (elle est en cours de vérification). On le signale ...

Facture SISE du 01/04/2011 au 30/06/2011
(calculée le 16/03/2011 et distribuée le / /)
pour Grégory (CE2S) 01 barème 5, réduction 15%

ATTENTION DOCUMENT NON IMPRIME

scolarité	244.80 € +	0.00 € =	244.80 €
(3 mois * 96.00 € - 43.20 €)			
construction	15.00 € +	0.00 € =	15.00 €
étude/garderie	4.90 € +	0.00 € =	4.90 €
cantine	224.25 € +	0.00 € =	224.25 €

-> calcul automatique période SISE 224.25
+ facturé A72= 224.25 €

réel: tarif A: 39norm, 0exc, 0abs, soit 224.25 €			
total:	488.95 € +	0.00 € =	488.95 €

pour Ludovic (MA4) 02 barème 5, réduction 15%

ATTENTION DOCUMENT NON IMPRIME

scolarité	244.80 € +	0.00 € =	244.80 €
-----------	------------	----------	----------

(3 mois * 96.00 € - 43.20 €)

construction	15.00 € +	0.00 € =	15.00 €
étude/garderie	2.45 € +	0.00 € =	2.45 €
cantine	218.50 € +	0.00 € =	218.50 €

Lors du calcul de la facture du 3ème trimestre, on a calculé que l'on devait rembourser 17.25 de repas pour les trimestres précédents

-> calcul automatique avant période -17.25
+ facturé A72= -17.25 €

Note: il faut faire le calcul et l'impression des factures le plus tard possible car les modifications de cantine faites après le calcul ne sont pas prises en compte; cela n'a pas d'importance pour les 2 premiers trimestres; cela en a un peu plus pour le troisième (qui est normalement le dernier). Ici, au moment du calcul de la facture, on a évalué la cantine à 235,75€ mais au moment de l'impression de ce document, elle n'est plus que de 212,75€.

-> calcul automatique période SISE 235.75
+ facturé A72= 235.75 €
| réel: tarif A: 36norm, 0exc, labs, soit 212.75 €
total: 480.75 € + 0.00 € = 480.75 €

total facture SISE: 969.70 € + 0.00 € = 969.70 €

Il est normal qu'il n'y ait aucun règlement pour cette facture, elle n'est pas encore imprimée !

Aucun règlement pour la facture SIS

RESTE A PAYER POUR CETTE FACTURE: 969.70 €

Plus on approche de la fin de l'année scolaire, plus la partie du document ci-dessous est importante. On peut admettre qu'une famille ait un retard de paiement sur une des factures précédentes, mais il est important que ce retard se réduise à 0 au fur et à mesure qu'on approche de la sortie des classes (surtout si la famille quitte l'école).

On fait un récapitulatif 'comptable' (c'est à dire que l'on compare les factures et les paiements) pour toute l'année (les petites lettres entre parenthèses aident à la compréhension du calcul) :

POUR L'ANNÉE COMPLÈTE:

total factures :	3,287.20 € +	6.75 € =	3,293.95 € (a)
rappels antérieurs:	-37.45 € +	0.00 € =	-37.45 € (b)
réglé année précédente:			-37.45 € (p)
Total des règlements de cette année:			2,321.50 € (c)

Reste à payer (a+b-c-d-p-q): 972.45 €

Mais est-ce que les factures correspondent bien à la réalité ? on le vérifie ici pour la cantine. Justement, on a facturé 16,25€ en trop pour la cantine de Grégory. Le secrétariat a 2 options : soit il corrige manuellement la facture du dernier trimestre pour intégrer la correction soit il ne fait rien, une option se chargeant de faire l'ensemble des corrections de facture le dernier jour de classe ou le 1er jour des vacances; dans ce dernier cas, les parents ne règlent que la valeur réelle de leur contribution (donc on prend en compte les corrections) : dans l'écran de saisie d'un règlement, il y a une valeur "dette comptable" (ou trop payé) et une valeur "dette réelle" (ou trop payé).

soldes annuels cantine pour 01 Grégory

valeur facturée pour les repas. . . :	760.35 € (135nor,	0exc,	0abs)
valeur réelle des repas pris ou prévus			
du 02/09/2010 au 30/06/2011 :	744.10 € (131nor,	1exc,	0abs)
cantine déductible (non totalisé):	-16.25 € (-4nor,	1exc,	0abs)

soldes annuels cantine pour 02 Ludovic

valeur facturée pour les repas. . . :	754.60 € (137nor,	0exc,	0abs)
+ régularisation automatique. . . . :	0.00 € (-3nor,	0exc,	0abs)
regularisation nombre jours cantine :	6.75 € (0nor,	1exc,	0abs)
valeur réelle des repas pris ou prévus			
du 02/09/2010 au 30/06/2011 :	731.60 € (129nor,	0exc,	1abs)
cantine déductible (non totalisé):	-29.75 € (-5nor,	-1exc,	1abs)

solde cantine pour l'ensemble des enfants:
cantine déductible (non totalisé): -46.00 €

On fait la même vérification pour la garderie et l'étude.

soldes annuels étude/garderie pour 01 Grégory
valeur facturée pour l'étude-garderie: 0.00 € (0nor, 0exc, 0abs)
+ régularisation automatique.: 0.00 € (1nor, 2exc, 0abs)
regularisation valeur : 7.35 €
Valeur de l'étude-garderie réelle ou prévue
jusqu'au 30/06/2011 : 7.35 €
détails des présences réelles:
01 SBXE: 0norm, 1exc, 0abs soit 2.45 €
01 SFCE: 1norm, 1exc, 0abs soit 4.90 €
01 SISE: 0norm, 0exc, 0abs soit 0.00 €
garderie correcte !

soldes annuels étude/garderie pour 02 Ludovic
valeur facturée pour l'étude-garderie: 0.00 € (0nor, 0exc, 0abs)
+ régularisation automatique.: 0.00 € (0nor, 2exc, 0abs)
regularisation valeur : 4.90 €
Valeur de l'étude-garderie réelle ou prévue
jusqu'au 30/06/2011 : 4.90 €
détails des présences réelles:
02 SBXE: 0norm, 1exc, 0abs soit 2.45 €
02 SFCE: 0norm, 1exc, 0abs soit 2.45 €
02 SISE: 0norm, 0exc, 0abs soit 0.00 €
garderie correcte !

solde garderie/étude pour l'ensemble des enfants: garderie correcte !

reste à payer sur l'année: 926.45 €

La ligne ci-dessous va bientôt disparaître : dans l'écran de saisie d'un règlement, il y a une barre d'outil qui affiche un échéancier théorique ou qui permet d'en calculer un.

échéancement éventuel -> 1: 310.45 €, 2: 308.00 €, 3: 308.00 €

On imprime maintenant la liste très détaillée de tous les règlements de cette famille.

Liste des règlements:

Voici un chèque qui sert à régler plusieurs items (on en profite d'ailleurs pour faire un 'vase communicant' sur 2 factures vieilles de 3 ans (parce que la comptable veut des comptes justes au trimestre). Le montant du chèque est de 417,05 auquel on ajoute le trop payé restant de l'année précédente pour attribuer 454,50€ à la facture SBXE. Ce chèque a été fait le 12 octobre et remis en banque le même jour. C'est un chèque de la Société Générale, la secrétaire a oublié de relever le n° de compte, le numéro du chèque est 853.

12/10/2010-vent : 417.05€ c chèque ventilé
en banque le 12/10/2010
bq: SG , tireur Cécile MARCOLLINO, numéro 0000853
ventilé en

PFDE : -25.50€ !
PJCE : 25.50€ !
RIZE : -37.45€ !
SBXE : 454.50€

La notion de 'règlement virtuel' a été introduite par notre comptable experte : lorsqu'une famille a un impayé (ou un trop payé) de quelques centimes on peut ne pas lui réclamer/lui rendre en saisissant un règlement ou un remboursement virtuel, appelé 'non réclamé', qui ne correspond à aucun règlement réel mais qui sert juste à mettre les comptes de cette famille à 0. On a une autre opération

virtuelle : les irrécouvrables, c'est plus grave : on a mis une famille au contentieux et celui-ci nous a avisé qu'il ne pourra jamais recouvrer l'argent.
12/10/2010-QJNE : -0.45€ Z non réclamé hors année OPERATION VIRTUELLE !

Le 12 octobre, on nous a fait un chèque à ne remettre qu'après le 1er novembre et on l'a remis en banque le 9 novembre.

12/10/2010-SBXE : 416.00€ C chèque
chq: SG Cécile MARCOLLINO 0000855
différé au 01/11/2010 remis en banque le 09/11/2010

12/10/2010-SBXE : 416.00€ C chèque
chq: SG Cécile MARCOLLINO 0000856
différé au 01/12/2010 remis en banque le 07/12/2010

12/01/2011-QJNE : 0.45€ Z non réclamé hors année OPERATION VIRTUELLE !

12/01/2011-SFCE : 345.00€ C chèque
chq: LCL Laurent MARCOLLINO 3706339
remis en banque le 14/01/2011

12/01/2011-SFCE : 345.00€ C chèque
chq: LCL Laurent MARCOLLINO 3706340
différé au 01/02/2011 remis en banque le 01/02/2011

BABAZOU n'efface rien; quand on corrige un règlement, les lignes initiales sont marquées comme invalides et on crée de nouvelles lignes. On peut donc lister toutes les modifications faites, avec leur date. Ici, pour la démonstration, j'ai corrigé la valeur d'un règlement par chèque en la passant de 345 à 344€ puis j'ai fait l'opération inverse. Ce qu'il est important de voir, c'est que la comptabilité a une vue très précise sur ce que fait le secrétariat ou la direction et peut contrôler toutes les saisies. Ce contrôle est très important : une année, la secrétaire a saisi 2 fois les prélèvements par internet : aucune famille ne s'en est aperçu; heureusement, la comptable était là !

** lignes modifiées du règlement suivant:
**modif20110404 12/01/2011-SFCE : 345.00€ C chèque
**modif20110404 12/01/2011-SFCE : 344.00€ C chèque
12/01/2011-SFCE : 345.00€ C chèque
chq: LCL Laurent MARCOLLINO 3706341
différé au 01/03/2011 remis en banque le 16/03/2011
TOTAL PAYE : 2,321.50 €

Récapitulatif des règlements par objet:
SBXE : 1,286.50 € (nb:3)
SFCE : 1,035.00 € (nb:3)

ATTENTION: les règlements couvrent plusieurs années fiscales:
règlements 2007-2008 reçus en 2010-2011 : 0.00 €
règlements 2008-2009 reçus en 2010-2011 : 0.00 €
règlements 2009-2010 reçus en 2010-2011 : -37.45 €
règlements 2010-2011 reçus en 2010-2011 : 2,321.50 €
solde administratif 2010-2011 : 972.45 €
solde comptable 2010-2011 : 972.45 €

Le solde comptable pourrait être inférieur au solde administratif si on avait un chèque non encore remis en banque, un prélèvement programmé pour après la fin de l'exercice fiscal, etc ...